

Canada

CHECK AGAINST
CHECKER CONTRE

VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY

BILL CROSBIE

ASSISTANT DEPUTY MINISTER

PERMANENT MISSION OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

REPORT OF THE INTERNATIONAL LAW COMMISSION ON THE WORK OF THE INTERNATIONAL LAW COMMISSION

NEW YORK, 27 OCTOBER 2014

DECLARATION DE

BILL CROSBIE

SOUTIEN MINISTRE ADJOINT

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

NEW YORK, 27 OCTOBER 2014

Mr. President,

Canada respects the Commission's longstanding opportunity to comment on these Draft Articles and have read the comments of other States as well as the final Draft Articles adopted by the Commission with great interest.

As noted by the Commission's rapporteur, body of law on the subject is "not uniform" of sources, an abundance of national legislation and, unfortunately, a well-developed "doctrine" governing the expulsion of aliens. He also notes that "the various States have rather contradictory opinions on the topic".

Canada respects that while certain principles are well-known and widely-accepted, the draft articles also concern areas where there is less agreement. This is particularly true in the area of international adherence, as well as from domestic legislation and regional jurisprudence. It is important to maintain the careful balance struck in international law between promoting and protecting human rights, such as the right to seek asylum, and respecting the sovereignty over their borders. Following a careful review, Canada concluded that the Draft Articles do not maintain that balance.

We look forward to continued cooperation with the Commission on other issues.

Monsieur le Président,

Le Canada respecte le travail de la Commission sur ce sujet complexe et apprécie la contribution durable du rapporteur spécial M. Muller. Nous avons apprécié cette occasion de commenter ces projets d'articles, et avons étudié les commentaires des autres États ainsi que les projets d'articles adoptés par la Commission avec grand intérêt.

Comme le Rapporteur spécial l'a expliquée dans son rapport, il existe un important fondement juridique international, une jurisprudence internationale provenant d'une vaste gamme de sources, une abondance de dispositions législatives et de jurisprudence nationales et une doctrine bien établie visant à régir l'expulsion des étrangers. Il ajouté que « il apparaît qu'elles opinions des Etats sont assez contrastées sur le sujet. »

Bien que ces principes, tels que le droit à un jugement judiciable, soient bien élaborés et généralement acceptés, le Canada souhaite que les articles comportent également des normes tirées de cette vaste gamme d'institutions internationales et régionales qui ne jouissent pas d'une adhesion universelle, ainsi que des dispositions nationales et des éléments de jurisprudence régionale.

Il est important d'assurer l'équilibre du droit international entre la promotion et la protection des droits de l'homme, tel que cet droit a été demander dans l'acte de souveraineté des Etats ayant à leurs frontières. À l'issue d'un examen attentif, le Canada a conclu que les projets d'articles proposés par la Commission étaient quinque et qu'aucune autre mesure n'est exigée.

Nous sommes impatients de poursuivre notre coopération sur d'autres enjeux importants.